

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00576

FONDS DE PROFESSIONNALISATION EN FAVEUR DES STRUCTURES DE L'ESS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA MIFE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 38

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Marc ROSIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161117-D20160057610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161216

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

FONDS DE PROFESSIONNALISATION EN FAVEUR DES STRUCTURES DE L'ESS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA MIFE

Dans le cadre de son Projet d'agglomération, Saint-Etienne Métropole a engagé un plan d'actions volontariste, en lien avec le Contrat économique sectoriel dédié à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour accompagner et développer les entreprises de l'ESS.

Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS. Il se décline en trois objectifs :

- accompagner les projets d'entrepreneuriats ESS,
- accompagner et consolider le développement des entreprises de l'ESS,
- promouvoir l'ESS pour renforcer son développement.

Un des objectifs du 2^{ème} axe est d'accompagner la professionnalisation des dirigeants et des salariés des entreprises de l'ESS. Ces entreprises sont aujourd'hui confrontées aux transformations du mode de financement public du monde associatif qui passe d'une logique de financement global à une logique de financement par projet, et d'une logique de subvention à une logique de marchés publics. Elles sont de plus soumises à une intensification de la concurrence avec le secteur privé et à une contraction des fonds publics qui s'accompagnent d'une exigence accrue de rationalité gestionnaire.

Aussi, pour accompagner les dirigeants et les salariés des entreprises de l'ESS, dans le dépassement des difficultés rencontrées et de permettre leur consolidation, la mise en place d'actions de professionnalisation sur des fonctions stratégiques (gestion administrative et financière, gestion des ressources humaines, marketing et communication, développement commercial, recherche de financement, gouvernance, etc.) est apparue nécessaire.

La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE), assistance à maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole dans la mise en œuvre de la politique ESS, a proposé dans le cadre du plan d'actions, la mise en place d'un fonds dédié à la professionnalisation des entreprises de l'ESS.

Les objectifs du fonds de professionnalisation sont de :

- favoriser la création et la consolidation d'emplois locaux, l'amélioration de la qualité de ces emplois,
- aider les structures à renforcer leurs compétences pour leur permettre d'adapter leurs activités à l'évolution de leur environnement et de les professionnaliser sur leur fonction employeur,
- asseoir le modèle économique des structures d'utilité sociale employeurs et développer la dimension économique du tissu associatif.

C'est ainsi qu'en 2015 – 2016, plus de 35 structures de l'ESS, soit 50 personnes ont participé aux différents modules organisés par la MIFE en lien avec Saint-Etienne Métropole. Les modules qui ont rassemblé le plus de participants avaient pour thèmes : gestion financière, collecte de fonds, management, développement commercial et stratégie de développement, mutualisation avec d'autres structures.

Si la participation de Saint-Etienne Métropole intègre les coûts d'ingénierie de la MIFE pour cette action (communication sur le dispositif, identification des prestataires, instruction des dossiers de co-financement en lien avec les OPCA des structures), l'essentiel du fonds permettra de co-financer les actions de formation en lien avec les organismes collecteurs des structures de l'ESS. L'objectif est de créer un effet levier visant à impulser des démarches de professionnalisation et de fait, maximiser l'impact du fonds versé par Saint-Etienne Métropole.

Il est proposé de conventionner avec la MIFE pour poursuivre la gestion du fonds qui assurerait la réalisation des missions suivantes :

- communication auprès des bénéficiaires potentiels,
- sélection des organismes de professionnalisation et des entreprises ESS du territoire bénéficiaires, en lien avec le comité de suivi de l'action (Saint-Etienne Métropole, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Dispositif Local d'Accompagnement, Loire Active, DIRECCTE UT42),
- présentation du dispositif aux OPCA pour co-financement des modules de professionnalisation,
- programmation des différents modules de professionnalisation,
- suivi administratif et financier du fonds,
- évaluation du dispositif auprès des bénéficiaires.

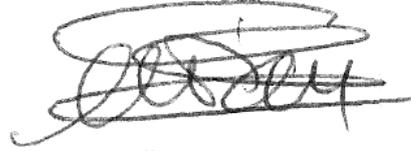
Cette action de Fonds de professionnalisation serait prolongée jusqu'au 30 juin 2017 maximum. L'objectif est de poursuivre la dynamique. La promotion des modules de formation sera réalisée en lien étroit avec l'ensemble des prescripteurs de l'ESS sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, et plus particulièrement en lien avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **décide le versement d'une subvention à la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi Loire Sud d'un montant de 20 000 €, en vue de la poursuite de la gestion du fonds de professionnalisation des entreprises ESS.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi Loire Sud, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires qui s'y rapportent,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur la ligne SERVENT –6574 PROSCES.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU